



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

radars

Question écrite n° 87334

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur l'implantation des radars automatiques. La mise en place de radars automatiques en France a fortement contribué à diminuer les comportements à risque des conducteurs sur les tronçons les plus accidentogènes. Sur de grands axes routiers, elle constitue une réponse provisoire pour sécuriser des traversées de villages ou de villes, dans l'attente de la réalisation d'infrastructures routières de contournement. Dans le département de la Haute-Marne, la route nationale 67 qui traverse de nombreux villages, enregistre un trafic routier important ainsi qu'un nombre élevé d'accidents. Aussi, dans un souci de sécurisation des traversées de village et dans l'attente d'aménagements routiers de plus grande envergure, il lui demande de préciser les intentions du Gouvernement quant à l'implantation de radars automatiques au coeur des villages haut-marnais traversés par la RN 67.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87334

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2006, page 2084